



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale  
Dossier suivi par ASVP  
T 05 62 28 48 31  
E ASVP@condom.org

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2022\_409  
Du 19 décembre 2022  
portant sur une autorisation d'occupation du  
domaine public et une réglementation de la  
circulation et du stationnement des véhicules

**Le Maire de CONDOM,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L2213.6,

**Vu** le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'article 131.13 du code pénal,

**Vu** la demande présentée le **19 décembre 2022**, par l'**Association Commerciale Condoise**,

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement **Place Saint-Pierre 32100 CONDOM**, en raison du stationnement d'un Combi-photo pour l'association,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Pour permettre, dans de bonnes conditions, le stationnement d'un combi-photo pour l'association,

**STATIONNEMENT RESERVE  
(Sur une place côté stand restauration)**

**PLACE SAINT-PIERRE**

**Du jeudi 22 décembre 2022 jusqu'au samedi 24 décembre 2022**

**De 15h00 à 18h00**

- **Le stationnement sera réservé sur une place pour le combi-photo appartenant à l'Association Commerciale Condoise au niveau de la Place Saint-Pierre (côté stand restauration) 32100 CONDOM.**

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Condom.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation sera transmise au pétitionnaire.

A CONDOM, le 19 décembre 2022,

Le Maire,  
Jean-François ROUSSE



Le Directeur Général des Services

Hôtel de Ville - 38, rue Jean Jaurès - 32190 Condom

Tél.: 05 62 28 24 88 - Fax. : 05 62 28 48 32 - Courriel : mairie.condom@condom.org